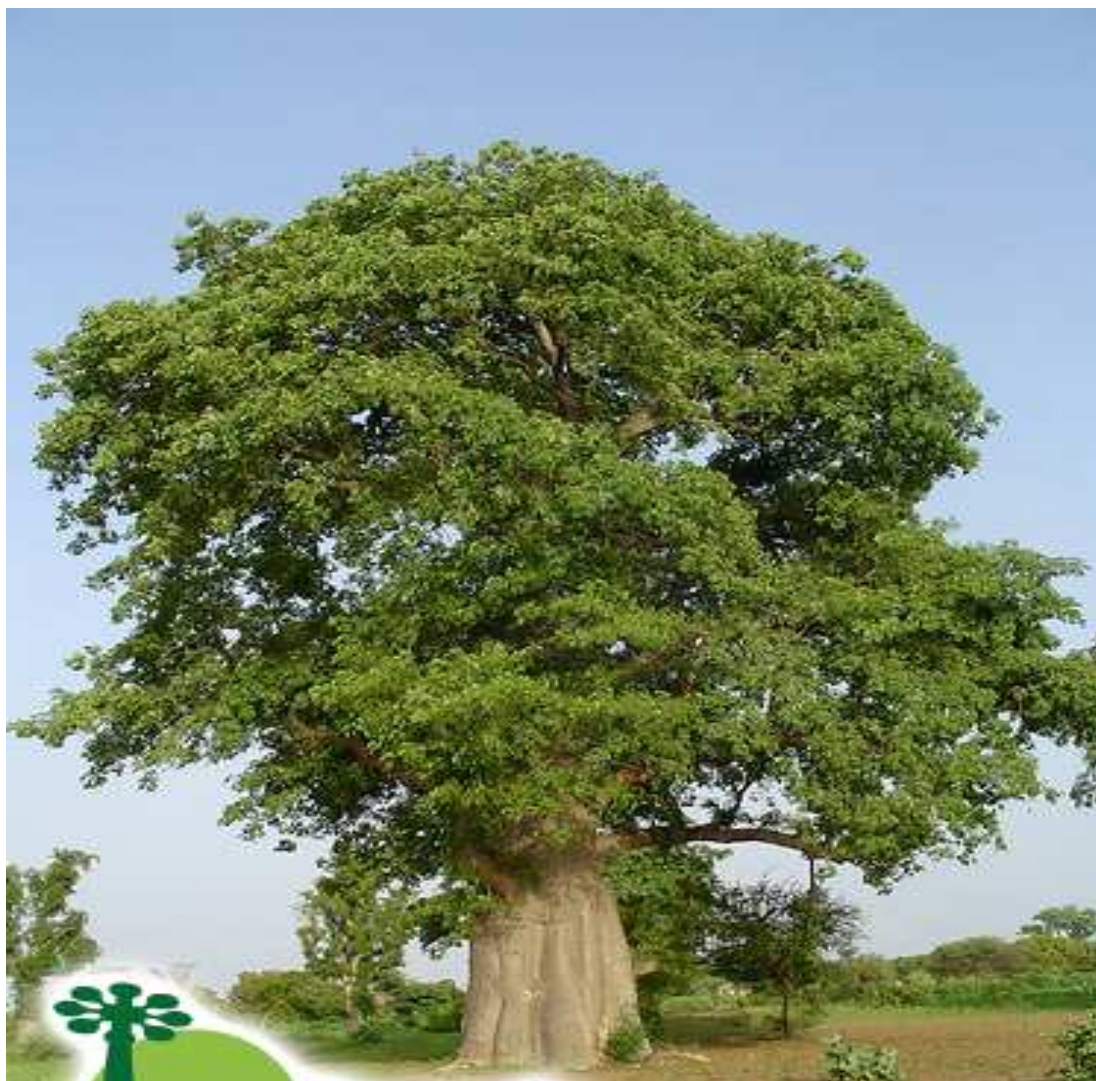




République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une foi



PLAN SENEGAL EMERGENT

SOMMAIRE

<i>Introduction générale</i>	<i>6</i>
<i>Chapitre I : Diagnostic économique et social.....</i>	<i>8</i>
1.1. Situation sociale.....	8
1.1.1 Tendances démographiques.....	8
1.1.2 Pauvreté et inégalités.....	11
1.1.3 Accès aux services sociaux de base.....	14
1.2. Situation économique et financière.....	23
1.2.1 Trajectoire de la croissance	23
1.2.2 Secteurs productifs.....	27
1.2.3 Finances publiques et dette.....	32
1.2.4 Echanges extérieurs.....	34
1.2.5 Financement de l'économie.....	35
1.2.6 Productivité et compétitivité	37
1.3. Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	38
<i>Chapitre II : La vision</i>	<i>40</i>
2.1. Vision	40
2.2. Défis, atouts et opportunités.....	43
2.3. Orientations stratégiques.....	46
2.3.1. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et Croissance	46
2.3.2. Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	47
2.3.3. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	47
<i>Chapitre III : Le Plan Sénégal Emergent.....</i>	<i>49</i>
3.1. Axe 1: Transformation structurelle de l'économie et croissance	51
3.1.1 Agriculture, élevage, produits de la mer et agroalimentaire	53
3.1.1.1. Agriculture et agro-alimentaire	54
3.1.1.2 Elevage et productions animales	55
3.1.1.3. Pêche et aquaculture.....	55
3.1.2. Economie sociale et solidaire	56
3.1.3. Habitat social et écosystème de construction	56
3.1.4 Hub logistique et industriel	57
3.1.4.1 Plateformes industrielles intégrées.....	57
3.1.4.2 Pari industriel intégré.....	57
3.1.4.3 Hub logistique intégré.....	58
3.1.5. Hub multi services et touristique	58
3.1.5.1. Zones dédiées aux services export	58
3.1.5.2 Dakar Campus Régional de Référence.....	58
3.1.5.3. Business Park pour sièges régionaux	58
3.1.5.4. Dakar Medical City.....	59
3.1.5.5. Zones touristiques intégrées.....	59
3.1.5.6. Hub aérien régional	59
3.1.6 Mines et fertilisants	60
3.1.7 Culture	61
3.1.8 Sport	62

3.2. Axe 2: Capital humain, Protection sociale et Développement durable.....	62
3.2.1. Population et développement humain durable	62
3.2.2. Education et formation	63
3.2.3. Santé et nutrition	65
3.2.4. Protection sociale.....	66
3.2.5. Accès à l'eau potable et à l'assainissement	67
3.2.6. Habitat et cadre de vie.....	68
3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes.....	69
3.2.8. Développement durable et environnement.....	70
3.3 Axe 3: Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.....	70
3.3.1. Consolidation de la paix et la sécurité.....	71
3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	72
3.3.3. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre	73
3.3.4. Réforme de l'Etat et renforcement de l'administration publique	73
3.3.5. Aménagement du territoire, développement local et territorialisation.....	73
3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière	74
CHAPITRE IV : Fondamentaux de l'émergence	76
4.1. Résolution de la question vitale de l'énergie	76
4.2. Développement du capital humain.....	78
4.3. Renforcement de la base logistique et des infrastructures	79
4.4. Accélération de la diffusion des TIC.....	80
4.5. Approfondissement du secteur financier	80
4.6. Amélioration de l'environnement des affaires.....	81
4.7. Renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la participation de la diaspora.....	85
4.8. Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat.....	86
CHAPITRE V : Plan d'actions prioritaires et cadrage macroéconomique.....	88
5.1. Le plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018	88
5.2 Financement.....	93
5.3. Le cadrage macroéconomique 2014-2018.....	94
Chapitre VI : Mise en œuvre et suivi-évaluation du PSE.....	98
6.1. Cadre de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	98
6.1.1. Pilotage et gouvernance	98
6.1.1.1. Le Comité d'Orientation Stratégique (COS).....	99
6.1.1. 2. Le Comité de Pilotage (CP).....	99
6.1.1.3. L'Unité de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation	100
6.1.1. 4. Les structures d'exécution des projets dans les ministères sectoriels.....	100
6.1.2. Mécanismes de partage des résultats avec les acteurs	100
6.1. 3. Le Fonds d'appui au PSE	101
6.2. Exécution jusqu'à l'impact.....	101
6.3.1 Gagner la bataille de la crédibilité par des résultats tangibles rapides	101

6.3.2 Calendrier de mise en œuvre	102
6.3. Risques liés à la mise en œuvre du PSE.....	103

Résumé analytique

1. Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique alors que l'offre de services sociaux et les possibilités d'insertion dans le marché du travail sont très réduites notamment pour la population jeune. Les politiques à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles : la pauvreté, les inégalités sociales ainsi que les disparités territoriales¹ restent préoccupantes, mettant en évidence l'urgence d'améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Aussi, la perspective d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment pour les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'assainissement.
2. D'un point de vue macroéconomique, la bonne trajectoire de croissance post dévaluation s'est infléchi depuis 2006 suite à l'essoufflement des moteurs traditionnels et l'absence de nouveaux leviers de croissance et d'exportation. Avec une croissance atteignant rarement 5%, le Sénégal est en retrait par rapport à la bonne dynamique dans la sous-région ouest africaine et attire peu d'investisseurs dans les secteurs stratégiques et les infrastructures structurantes. La faiblesse de la productivité et le poids du secteur informel (plus de la moitié du PIB) constituent une contrainte à la transformation structurelle de l'économie.
3. La production de l'économie est également très vulnérable aux chocs d'offre internes (déficit pluviométrique, sensibilité à la production de quelques grandes entreprises, etc.) et n'est pas assez résiliente aux chocs externes (variations des prix pétroliers, chocs alimentaires, baisse des transferts des migrants, etc.). Le pays fait face à d'autres grands défis liés entre autres à la production d'une énergie suffisante et à un coût compétitif, l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie, la résorption du déficit en infrastructures pour le désenclavement interne et le renforcement de l'interconnexion régionale, la préservation de l'environnement et la garantie d'une gestion durable des ressources naturelles, le financement des activités économiques et la faiblesse des marges de manœuvre budgétaire pour les services sociaux, l'amélioration de la gouvernance et de l'équité, l'efficacité de l'administration sans compter les problèmes d'ordre sécuritaire.
4. Le Sénégal dispose pourtant d'atouts et d'opportunités parmi lesquels la stabilité politique et la solidité des institutions, la viabilité du cadre macroéconomique et budgétaire, le potentiel démographique avec la jeunesse de la population, les importantes ressources agricoles, hydro-agricoles et minières, le potentiel de plateformes régionales de services (éducation, santé et finance), la position géographique stratégique et le capital-image couplé au rayonnement international, l'ouverture sur de grands ensembles économiques (UEMOA, CEDEAO) ainsi que le dynamisme de sa diaspora.

¹ Le taux de pauvreté est passé de 55,2% entre 2001 à 46,7% en 2011. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec un taux de 57,1% contre 26,1% à Dakar et 41,2% dans les autres villes.

5. En tout état de cause, certaines réformes clés, dont l'énergie constitue un cas typique, n'ont pas été engagées de manière efficace. En outre, la capacité d'impulsion de l'Etat, l'efficacité de la dépense publique et la faiblesse de la productivité des investissements publics constituent une sérieuse contrainte pour le progrès économique et social.

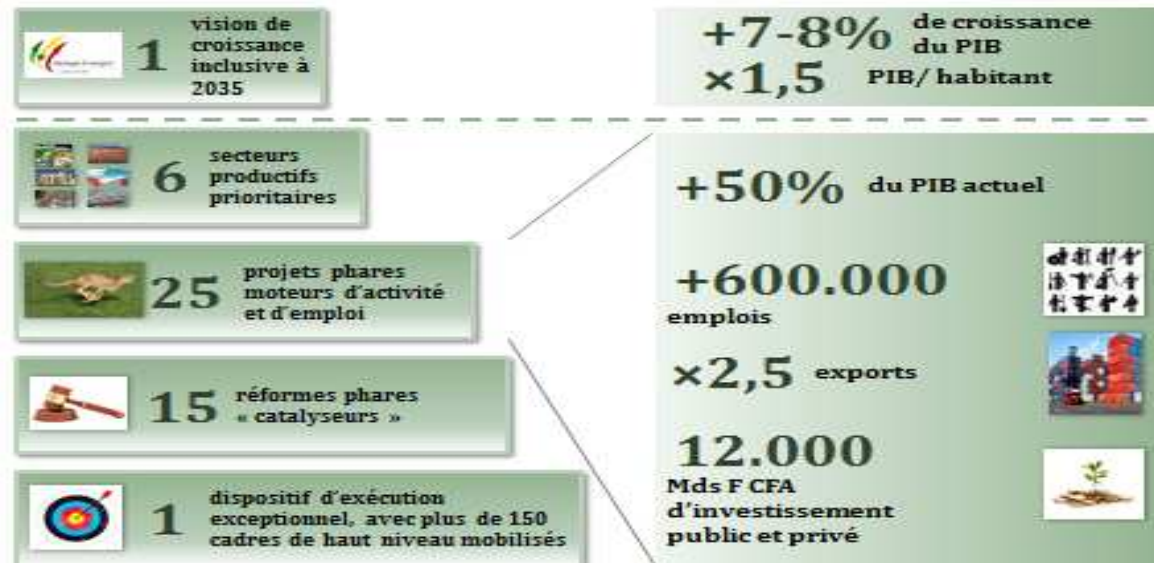
6. En définitive, alors que l'environnement international est plus que jamais caractérisé par une compétition exacerbée entre les pays pour des opportunités de plus en plus limitées, c'est à travers un changement de cap que le Sénégal pourra s'adosser au cadre macroéconomique viable, à la stabilité politique et à la qualité de gouvernance globale et locale pour relever les défis et exploiter ses énormes potentialités de manière à s'inscrire sur une nouvelle trajectoire de croissance forte inclusive, durable, créatrice d'emplois et préservant l'environnement et les ressources.

7. Les nouvelles autorités du pays se sont résolument engagées dans un nouveau modèle de développement économique et social à travers le *Plan Sénégal Emergent* (PSE) qui vise l'émergence dans la solidarité. La vision est celle d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels.

8. Les orientations stratégiques qui guident les initiatives à prendre pour traduire la vision en actions et résultats tangibles pour le bénéfice des populations sont les suivantes : (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ; (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ; (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine. Chacun de ces trois axes a des ambitions décennales.

9. En matière de création de richesse, un portefeuille de vingt et sept (27) projets phares ont été identifiés pour gagner les batailles clés.

Graphique n°1 : Impact attendu à 10 ans



10. S'agissant du deuxième axe, les retombées de la croissance résultant de la mise en œuvre du PSE permettront de renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base, d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, l'accélération de l'atteinte des OMD et de meilleures conditions pour un développement durable. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable et de l'économie verte. En effet, l'accès à des services sociaux de base a un effet direct sur la qualité de vie et favorise l'équité devant les offres d'opportunités économiques. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre plus accessible la formation professionnelle et de la mettre en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, il est important de poursuivre et de renforcer la mise en place du cadre global de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

11. Quant à l'axe relatif à la gouvernance, l'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre de principes à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité ; (ii) la gestion vertueuse des ressources publiques; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement seront pleinement impliqués dans la planification,

la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Le PSE place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des principes devant accompagner le processus de développement. Une veille sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques sera mise en place. A cet égard, les réformes appropriées devront être entreprises pour lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin d'assurer une meilleure

12. Au total, le Gouvernement entend entreprendre un portefeuille de dix sept (17) réformes préalables à tout projet de développement économique et social : résolution de la question vitale de l'énergie, développement du capital humain, renforcement de la base logistique et des infrastructures, accélération de la diffusion des TIC, approfondissement du secteur financier, amélioration de l'environnement des affaires, renforcement de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la diaspora et renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat.

13. Enfin, toutes les actions nécessaires seront entreprises pour consolider un système politique centré autour des règles démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, promouvoir les valeurs culturelles du travail, de la responsabilité, de la citoyenneté et de la solidarité, et garantir la sécurité, le développement équilibré du territoire, la cohésion nationale et œuvrer pour la paix et l'intégration africaine.

14. Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, aux projets et programmes de développement dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018. Pour déterminer les actions prioritaires, les lignes d'actions ont été évaluées en fonction de leur apport probable, essentiellement sur la croissance économique et le développement humain durable. Les lignes d'actions et mesures au nombre de 451 ont été soumises à une grille d'évaluation qui a permis la définition de niveaux de priorité des actions pour en décliner 190 actions prioritaires (42%).

15. Le PSE est évalué à un montant de 10 287,6 milliards de FCFA. Son financement est acquis pour 7 326,6 milliards de FCFA, soit 71% tandis que le gap de financement à rechercher est de 2 964 milliards de FCFA, soit 29%.

Le financement acquis, d'un montant de 7 326,6 milliards de FCFA, provient de trois

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_13741

